

ainsi d'un niveau de vie plus élevé. Voilà la politique de la C.C.F. quant au commerce d'exportation. Nous ne voulons pas de l'isolement mais nous voulons que le commerce se fasse dans les conditions que j'ai mentionnées.

Une autre mesure que la présente administration préconise est la réouverture de la Bourse des grains de Winnipeg. Le ministre fait signe que non. J'espère qu'il a raison et que dans sa déclaration il nous donnera l'assurance que le Gouvernement n'entend pas encourager la Bourse des grains de Winnipeg dans le commerce des céréales secondaires ou du blé de l'Ouest canadien. Une telle ligne de conduite lui mériterait l'approbation de tous les organismes agricoles de l'Ouest qui la réclament, à ma connaissance, depuis dix ou quinze ans. J'espère que le ministre accédera à leur demande.

L'agriculture ne deviendra jamais florissante si le revenu des cultivateurs oscille autant qu'il le fait depuis nombre d'années. La présente mesure indique que le Gouvernement est disposé à tolérer cette fluctuation dans une proportion de 35 p. 100. Aucune autre industrie au Canada ne peut prospérer dans de telles conditions, et l'agriculture ne fait pas exception à la règle. Il nous faut des prix stables, et au temps des semailles, d'une année à l'autre, nous devons connaître le prix que nous obtiendrons pour nos récoltes. Avant d'élever un porc, il nous faut savoir ce que nous rapportera l'animal à point. Lorsqu'on élève ou achète du bœuf de boucherie, il nous faut l'assurance à obtenir un prix raisonnable, le moment venu de les vendre.

Pendant la guerre, nous avons accompli tout cela, et dans une large mesure nous avons stabilisé les prix agricoles. Quelques oscillations se sont produites, mais elles ont fait l'objet de représentations énergiques, comme le Gouvernement a pu s'en rendre compte. Il n'abandonnera sûrement pas de nouveau l'agriculture aux rapaces de la spéculation pour qu'ils la traitent comme par le passé.

Qu'on permette à l'agriculture de s'organiser, de mettre ordre à ses affaires; elle apportera ensuite une précieuse contribution à l'économie canadienne.

Une autre raison pour laquelle nous devrions stabiliser les prix des produits agricoles. Un gros pourcentage de nos anciens combattants retournent à la ferme. Ils obtiennent des fermes sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et ils achètent des terres aux prix actuels. Au Canada, les prix de la bonne terre dans les régions où la récolte ne fait jamais défaut ont augmenté de 50 à 75 p. 100 depuis 1939. Dans mon district, on pouvait acheter un bon

quart de section pour \$3,000 à \$3,500 en 1940 et même en 1941. Aujourd'hui cette même superficie de terre se vend de \$5,000 à \$7,000.

Les anciens combattants achèteront ces terres aux prix qui ont cours aujourd'hui et, aux termes de cette mesure, on permettra une baisse de 35 p. 100 dans le revenu des fermes. Or cela signifie une baisse dans la valeur des fermes qui absorbera non seulement la subvention que le Gouvernement accorde aux anciens combattants pour leur aider à s'acheter une ferme mais aussi leurs économies qu'ils devront verser pour couvrir le premier versement de 10 p. 100, de sorte qu'au bout de quatre ou cinq ans, lorsque les prix des produits agricoles auront baissé, ils constateront qu'ils auront perdu tout l'argent qu'ils avaient mis de côté pendant leur service outre-mer.

Un tel avenir n'est guère brillant, et c'est exactement la même chose qui est survenue après la Grande Guerre. C'est exactement de la même manière que nous avons traité nos anciens combattants de l'autre guerre et nous faisons la même chose aujourd'hui. Je me rappelle fort bien qu'en 1918, le ministère des Ressources nationales avait offert au public des terres scolaires dans l'Ouest canadien à une mise à prix de \$10 l'acre mais personne ne fit aucune offre. Au bout de six mois, les anciens combattants offrirent le même prix mais on leur répondit que la terre ne pouvait se vendre qu'aux enchères. On leur apprit, de plus, que la terre avait été remise à la Commission d'établissement des soldats à qui ils devraient s'adresser s'ils voulaient acheter du terrain. Il s'est mis en communication avec eux et quel a été le prix demandé, pensez-vous? Vingt et un dollar et demi l'acre, pour un quart, et \$23 l'acre pour l'autre quart, ajoutant que c'était à prendre ou à laisser. Voilà ce que nous faisons ici. Je tiens à dire que c'est injuste à l'égard de nos anciens combattants. L'établissement d'un prix minimum pour le blé, au niveau indiqué hier à la Chambre par le ministre, voudrait dire la perte par nos anciens militaires de tous leurs droits aux fermes qu'ils pourront acheter aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député me permet-il une mise au point? Le décret, si je l'ai bien lu, ne parle pas du tout d'augmentation. Il prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, le prix ne pourra pas descendre plus bas que le dollar. Il pourra cependant le dépasser.

M. WRIGHT: Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le sait aussi bien que moi,